



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 04 novembre 2024

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	8
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, M. Thomas LHOMMEAU.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER, Mme Gladys SIRE, M. Vincent BONNIN

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. Éric INGWILLER à M Thomas LHOMMEAU. M. Vincent BONNIN donne pouvoir à Mme Sylvie BAZILLE.

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

TARIFS DU GITE COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire propose une augmentation de 4% par rapport à 2025, sauf pour le chauffage une augmentation de 10% (différence entre le tarif hiver et été).

Après discussion et délibération, les tarifs du gîte communal 2026 sont examinés et votés par les membres du conseil municipal, à l'unanimité, comme suit :

Tarifs municipaux gîte de Champagné-Saint-Hilaire					
Famille	Libellé	Remarques	Date de délibération	Public concerné	Tarif 2026
Gîte d'étape	Nuitée	de 16h à 10h en été	09/12/2008	pour une personne si en groupe et partage la chambre, ou individuel si pas en groupe	20,00 €
Gîte d'étape	Nuitée	de 16h à 10h en hiver	09/12/2008	pour une personne si en groupe et partage la chambre, ou individuel si pas en groupe	24,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte week-end	vendredi 16h au lundi 10h en été (36 nuitées)	09/12/2008		720,00 €

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241119_CT_03-DE
Reçu le 19/11/2024

DÉLIBÉRATIONS

N°95/2024

Gîte d'étape	Ensemble du gîte week end	vendredi 16h au lundi 10h en hiver (36 nuitées)	09/12/2008		864,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte grand week end (4nuits)	Été (42 nuitées)	09/12/2008		840,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte grand week end (4nuits)	Hiver (42 nuitées)	09/12/2008		1 008,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte très grand week-end (5 nuits)	Été (50 nuitées)	09/12/2008		1 000,00 €
Gîte d'étape	Ensemble du gîte très grand week-end (5 nuits)	Hiver (50 nuitées)	09/12/2008		1 200,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre rez-de-chaussé (2 couchages)	Été <i>prix nuitée *2</i>	09/12/2008		40,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre rez-de-chaussé (2 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *2</i>	09/12/2008		48,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre 1er et 2ème étages (4 couchages)	Été <i>prix nuitée *4</i>	09/12/2008		80,00 €
Gîte d'étape	Tarif chambre 1er et 2ème étages (4 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *4</i>	09/12/2008		96,00 €
Gîte d'étape	Tarif mezzanine (3 couchages)	Été <i>prix nuitée *2,5</i>			50,00 €
Gîte d'étape	Tarif mezzanine (3 couchages)	Hiver <i>prix nuitée *2.5</i>			60,00 €
Gîte d'étape	Paire de draps		09/12/2008		11,00 €
Gîte d'étape	Ménage chambre à 2 lits et mezzanine (2 nuitées hiver)	<i>Le ménage est à la demande des occupants, ou s'il n'est pas fait correctement</i>	09/12/2008		48,00 €
Gîte d'étape	Ménage chambre à 4 lits (3 nuitées hiver)		09/12/2008		72,00 €
Gîte d'étape	Ménage séjour et cuisine (4 nuitées hiver)		09/12/2008		96,00 €

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241119_CT_03-DE
Reçu le 19/11/2024

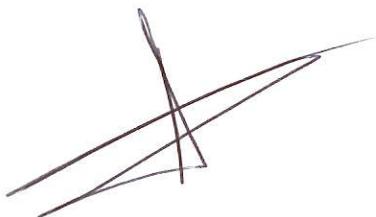
DÉLIBÉRATIONS

N°95/2024

Gîte d'étape	Ménage gîte complet (14 nuitées été)		09/12/2008		280,00 €
Gîte d'étape	Animal de compagnie			Par animal pour le séjour entier	42,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20241113-20241119_CT_03-DE
Reçu le 19/11/2024

3/3

Page du registre n°